Vélo Club de Brignais 3, boulevard des Sports 69530 BRIGNAIS

www.velo-club-brignais.com



RÈGLEMENT RAID VTT GTML 2025

SOMMAIRE

- Généralités
- Inscriptions
- Parcours Participants Tarif
- Sécurité
- Assurances
- Engagement du participant

GENERALITES

Le RAID VTT GTML est une randonnée à Vélo Tout Terrain (musculaire et VAE) sur 2 jours, avec nuit en bivouac, organisée par le Vélo Club de Brignais, dont le siège social est au 3 Boulevard des sports, salle du Garon, 69530 Brignais. L'évènement est ouvert à toutes et tous personnes majeures, licenciés ou non licenciés, il se court en individuel et sans chronométrage, ni classement. La randonnée emprunte le parcours balisé « Grand Tour des Monts du Lyonnais » mis en place par le département du Rhône. Trace GPS téléchargeable et fléchage existant sur tous le parcours. Le départ est situé au Boulevard des Sport à Brignais. D'une distance de 180km avec près de 5.000m de dénivelé positif, c'est une randonnée exigeante physiquement où la convivialité règne, notamment grâce au bivouac du samedi soir et aux repas chaud pris ensemble (samedi et dimanche midi sur le parcours et samedi soir au camping). Plusieurs ravitaillements seront organisés sur le parcours, approximativement tous les 20km. La première édition aura lieu les samedi 28 et dimanche 29 juin 2025, le nombre de participants est limité à 140. Chaque participant devra apporter une tente ainsi que son matériel de camping (duvet, tapis de sol, matelas, etc.), pour un poids maximal de 20Kg. Le transport des bagages est organisé par mini-bus. Le montage et le pliage de la tente sont à la charge de chaque participant sur l'emplacement qui lui sera réservé. Néanmoins, les participants peuvent se loger dans les tipis ou mobil-home du camping en s'organisant directement avec le Camping du Cœur des Monts du Lyonnais, tél 06 63 66 94 17. Les Halles 69610. Possibilité de prendre une douche et de laver les vélos dimanche après-midi à Brignais. La randonnée est ouverte aux VTT électrique, avec possibilité de transporter les batteries de rechange aux emplacements des repas du midi et au camping le soir. Le camping offre l'accès à l'électricité pour la recharge des batteries.

Tous les participants devront se conformer au présent règlement. L'organisateur se réserve le droit de modifier le règlement en cas de force majeure ou pour des raisons qui lui seraient imposées par les autorités de tutelle. L'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre d'inscriptions et de réduire les parcours en fonction de l'heure de passage aux points de contrôle.

INSCRIPTIONS

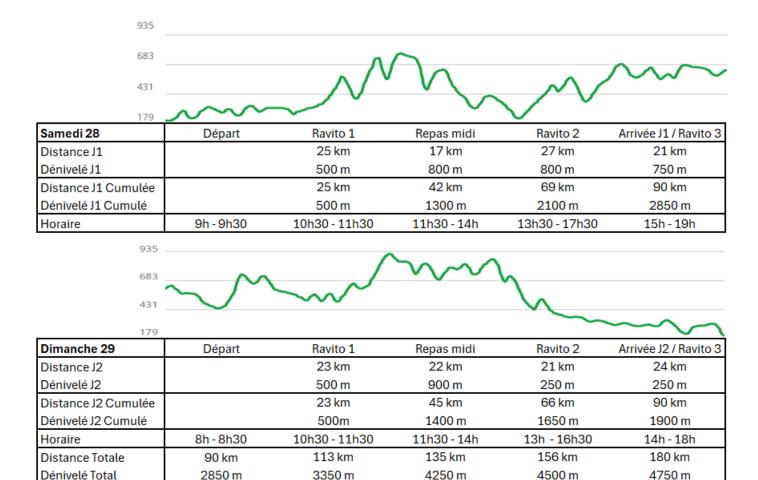
Les inscriptions se font jusqu'au lundi 9 juin 2025 par Internet depuis le site http/www.velo-club-brignais.com. Pas d'inscriptions sur place, aucune inscription ne sera prise par téléphone. Les remboursements d'engagements se feront uniquement sur présentation d'un justificatif médical, déduction faite d'un montant de 10€ pour frais de dossier.

PARCOURS, PARTICIPANTS, TARIFS

Le prix de l'inscription est fixé à €115 et comprend les ravitaillements (min 6), les repas chauds du midi (2) et du soir (1), le petit-déjeuner (1) et le transport des sacs (Aller/retour) ainsi que la nuit au camping, ainsi que le transport des batteries vers les lieux de repas. A disposition : douches, lavage vélo. Chacun est responsable de la sécurité de son vélo contre le vol la nuit de samedi à dimanche au camping, ainsi qu'à tout arrêt.

Départ libre le samedi 28 juin 2025 au complexe Minssieux à Brignais, à partir de 9h et au plus tard à 9h30. Départ dimanche du camping Au Cœur des Monts entre 8h et 8h30.

Le parcours ci-dessous est séparé en 2 jours, découpé en segments entre ravitaillements et repas, avec les distances et dénivelés les séparant et cumulés (approximatifs, non définitif) :



Nous insistons sur le respect des autres, être courtois et attentifs envers les autres participants, maitriser sa vitesse en toute circonstance, partager les sentiers : se positionner sur le côté lors d'un arrêt pour ne pas gêner les autres, choisir le moment le plus opportun pour dépasser, avertir d'un dépassement. Privilégier l'entraide lors d'incident mécanique, en cas d'accident porter assistance à la victime et prévenir les secours.

SECURITE

Les participants sont considérés comme étant en excursion personnelle. Tous les participants sont tenus de respecter en tous points les prescriptions du code de la route, les arrêtés préfectoraux, départementaux ou municipaux réglementant la circulation. Le port du casque est obligatoire. Les participants sans casque ne seront pas autorisés à prendre le départ. Le fléchage officiel GTML est présent tout le long des étapes, mais l'utilisation du GPS est fortement recommandée. Il n'y aura aucun balisage.

Les participants s'engagent à respecter le code de la route ainsi que les consignes spécifiques rappelées par les organisateurs. Nous rappelons que l'ensemble du parcours est ouvert à la circulation et aux autres modes de déplacements.

Les participants s'engagent :

- à respecter l'Environnement et les Espaces traversés publics et privés
- à ne jeter aucun déchet sur les parcours empruntés (gels énergétiques, barres, emballages, papiers, etc.). Des zones de propreté sont mises en place aux niveaux des ravitaillements.
- à respecter les consignes sanitaires.

Le tracé pourra être modifié à tout instant si l'organisation juge que certaines conditions viennent contrarier le parcours initial. Toute modification sera communiquée sur le site internet ou lors du raid si le fait se produit durant l'épreuve.

Les participants devront passer les contrôles aux départs, aux ravitaillements, aux repas et à l'arrivée pour s'assurer un comptage de ceux-ci. En cas d'abandon, le participant doit se signaler aux organisateurs. Des barrières horaires seront communiquées pour les repas et ravitaillements, si un participant ne peut la respecter, il est invité à téléphoner aux organisateurs.

ASSURANCES

Assurance Dommage Corporel Chaque participant au Raid VTT GTML, licencié FFC, UFOLEP, FSGT, FFCT, FFRP, bénéficie, de par sa licence, de l'assurance individuelle accident mise en place par sa fédération de tutelle. Chaque participant non licencié doit être couvert par son assurance personnelle. Dommage Matériel L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration de matériel, d'accident, bris ou perte des biens personnels des participants.

ENGAGEMENT DU PARTICIPANT

Par son inscription le concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepte sans réserve. Sauf avis expressément formulé par écrit aux organisateurs, les participants au Raid VTT GTML autorisent l'organisation à utiliser dans le cadre de l'épreuve, les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, y compris sur les documents publicitaires.